

RCS : EVRY
Code greffe : 7801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1983 B 00054
Numéro SIREN : 313 811 515
Nom ou dénomination : CARREFOUR BANQUE

Ce dépôt a été enregistré le 02/03/2021 sous le numéro de dépôt 3861

CARREFOUR BANQUE

Société anonyme au capital de 101 346 956,72 euros
Siège social : Parc du Bois Briard, 9-13 avenue du lac – 91000 EVRY-COURCOURONNES
313 811 515 RCS EVRY

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 FEVRIER 2021

Le 10 février 2021 à 17 heures,

Les administrateurs se sont réunis en séance, sur convocation régulière, en visioconférence, ainsi que le permettent les dispositions légales en vigueur.

Assistent au conseil en visioconférence :

- | | | |
|--|--------------------------|---|
| * Benjamin Dubertret | ☐ | Président du Conseil d'administration -
Administrateur |
| * Elodie Perthuisot | ☐ | Administrateurs |
| * BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE
représentée par Michel Falvert | ☐ | |
| * Serge Le Bolès | ☐ | |
| * Véronique Berradia
* Kathy Sevenster | ☐ | Membres du Comité social et
économique |
| * KPMG.SA
représentée par Fabrice Odent | ☐ | Commissaires aux comptes |
| * DELOITTE & ASSOCIES
représentée par Anne-Elisabeth Pannier | ☐ | |

Est absente, excusée et représentée :

- | | | |
|----------------|--------------------------|---|
| * Marie Cheval | ☐ | Administrateur représenté par Benjamin
Dubertret |
|----------------|--------------------------|---|

Assistent également à la réunion :

- | | | |
|--|--------------------------|------------------------------|
| * Orli Hazan | ☐ | Directeur Général |
| * Antoine Delautre
* Franck Ouradou | ☐ | Directeurs Généraux Délégués |
| * Edlira Jarazi-Truchaud
* Laurent David
* Carine Zimolong | ☐ | Invités |

La moitié au moins des administrateurs étant présents, le conseil peut donc valablement délibérer.

Benjamin Dubertret préside la séance.

Carine Zimolong remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Cooptation de deux nouveaux administrateurs en remplacement de Marie Cheval et Serge Le Bolès, démissionnaires

Le conseil d'administration prend acte des démissions de Madame Marie Cheval et Monsieur Serge Le Bolès de leurs fonctions d'administrateur, à l'issue de ce présent conseil.

Monsieur Benjamin Dubertret, sur avis favorable du comité des nominations réuni le 02 février 2021, lequel a étudié la diversité des connaissances, des compétences et des expériences des candidats, propose la cooptation, à l'issue de ce présent conseil :

- de Monsieur Bruno Lebon, en qualité d'administrateur pour remplacer Madame Marie Cheval ;
- de Madame Christel Matrat, en qualité d'administrateur pour remplacer Monsieur Serge Le Bolès.

Après délibérations, le conseil d'administration décide, à l'unanimité des présents ou représentés, de coopter :

- Monsieur **Bruno Lebon** en qualité d'administrateur, en remplacement de Madame Marie Cheval, pour la durée restant à courir du mandat de cette dernière, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et ce, sous réserve de l'absence d'opposition de l'ACPR conformément à l'article L612-23-1 du code monétaire et financier ;

- Madame **Christel Matrat** en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur Serge Le Bolès, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et ce, sous réserve de l'absence d'opposition de l'ACPR conformément à l'article L612-23-1 du code monétaire et financier ;

Ces cooptations ne prendront effet qu'à l'issue de ce présent conseil.

Monsieur Bruno Lebon et Madame Christel Matrat ont déclaré par avance accepter ces fonctions et ne faire l'objet d'aucune mesure susceptible de leur en interdire l'exercice.

Conformément à la loi, ces cooptations seront soumises à la ratification de la prochaine assemblée générale ordinaire, étant précisé que la parité est toujours respectée au sein du conseil d'administration de Carrefour Banque puisque 40 % des administrateurs de Carrefour Banque sont des femmes.

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Le conseil donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales et plus particulièrement tous pouvoirs au cabinet ESPACE FORMALITES situé à CAEN (14) – 47 rue de l'Oratoire pour l'accomplissement de toutes formalités requises.

POUR EXTRAIT CONFORME

Orli Hazan
Directeur Général



CARREFOUR BANQUE

Société anonyme au capital de 101 346 956,72 euros
Siège social : Parc du Bois Briard, 9-13 avenue du lac – 91000 EVRY-COURCOURONNES
313 811 515 RCS EVRY

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 08 FEVRIER 2021

Le 08 février 2021 à 08 heures 30,

Les administrateurs se sont réunis en séance, sur convocation régulière, en visioconférence, ainsi que le permet le règlement intérieur de la Société.

Assistent au conseil en visioconférence :

- | | |
|--|---|
| * Benjamin Dubertret | Président du Conseil d'administration -
Administrateur |
| * Elodie Perthuisot | Administrateurs |
| * BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE
représentée par Michel Falvert | |
| * Serge Le Bolès | |
| * Véronique Berradia | Membres du Comité social et
économique |
| * Kathy Sevenster | |

Est absente, excusée et représentée :

- | | |
|----------------|---|
| * Marie Cheval | Administrateur représenté par Benjamin
Dubertret |
|----------------|---|

Assistent également à la réunion :

- | | |
|--------------------------|------------------------------|
| * Antoine Delautre | Directeurs Généraux Délégués |
| * Franck Ouradou | |
| * Edlira Jarazi-Truchaud | Invitées |
| * Carine Zimolong | |

La moitié au moins des administrateurs étant présents, le conseil peut donc valablement délibérer.

Benjamin Dubertret préside la séance.

Carine Zimolong remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Nomination, sur avis du comité des nominations, d'un nouveau Directeur Général en remplacement de Frédéric Collardeau, démissionnaire

Le conseil d'administration prend tout d'abord acte de la démission de Monsieur Frédéric Collardeau de ses fonctions de Directeur Général en date du 1^{er} février 2021.

Sur avis favorable du comité des nominations réuni le 02 février 2021, lequel a étudié la diversité des connaissances, des compétences et des expériences de la candidate, il est proposé au Conseil d'administration de nommer Madame Orli Hazan en qualité de nouveau Directeur Général, à compter de ce jour, pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Après délibérations, le conseil d'administration décide, à l'unanimité des présents, de nommer **Madame Orli Hazan** en qualité de Directeur Général de la société, en remplacement de Monsieur Frédéric Collardeau, à compter de ce jour, pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et ce, sous réserve de l'absence d'opposition de l'ACPR conformément à l'article L.612-23-1 du code monétaire et financier.

Le conseil d'administration constate que Madame Orli Hazan devient ainsi dirigeant effectif de la société au sens de l'article L.511-13 du code monétaire et financier.

Sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires ainsi que des pouvoirs qu'elle réserve de façon spéciale au conseil d'administration, Madame Orli Hazan est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom et pour le compte de la société, étant précisé que les limitations de pouvoirs du Directeur Général, prévues à l'article 4 du règlement intérieur, lui seront applicables. Elle représente la société dans ses rapports avec les tiers.

Madame Orli Hazan a déclaré accepter par avance les fonctions qui viennent de lui être confiées et ne faire l'objet d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Le Conseil d'administration donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales et plus particulièrement tous pouvoirs au cabinet ESPACE FORMALITES à CAEN (14) – 47 rue de l'Oratoire pour l'accomplissement de toutes formalités requises.

POUR EXTRAIT CONFORME

Antoine Delautre
Directeur Général Délégué



COPIE CERTIFIÉE CONFORME